

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 45 (1957)

**Heft:** 849

  

**Artikel:** Appel

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-268993>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En prévision des débats aux Chambres Fédérales puis dans l'opinion publique au sujet du Message du Conseil fédéral, l'Association suisse pour le suffrage féminin recueillera des signatures pour appuyer son action en diffusant cet appel, grâce à ses membres.

# APPEL

Mesdames et Messieurs,

L'idée de l'égalité politique des hommes et des femmes a fait de grands progrès ces derniers temps en Suisse. Des consultations féminines ont montré clairement et de façon frappante que les femmes de notre pays sont décidées à exercer les droits et à assumer les responsabilités des citoyens actifs. D'autre part, des votations populaires — en particulier la dernière votation de Berne — ont prouvé que le nombre des hommes prêts à accomplir cet acte de justice à l'égard des femmes, a beaucoup augmenté. Dans les milieux intellectuels de toute la Suisse, des voix s'élèvent de plus en plus, pour demander que cesse le malaise provoqué par la privation des droits politiques qui pèse encore sur les femmes. Le Conseil fédéral lui-même, à la fin de son Message de février 1957, conclut « qu'il faut accorder aux femmes suisses, en matière fédérale, exactement les mêmes droits politiques qu'aux hommes ».

Nous ne pouvons plus, en notre qualité de « plus ancienne démocratie du monde », obliger les femmes à payer des impôts comme les hommes, leur laisser la charge de responsabilités en matière civile et économique, les enrôler dans le service de la défense du pays, et leur refuser le droit de collaborer à la formation et au développement de tous ces droits et obligations.

Il est aussi contradictoire de collaborer aux institutions créées par l'Organisation des Nations Unies, en particulier à l'UNESCO, et en même temps ne faire aucun cas du principe fondamental posé par l'ONU qui proclame l'égalité des êtres humains sans distinction de race, de langue, de sexe et de religion.

Et surtout : il est temps pour nous d'appliquer le principe de notre constitution qui prévoit que tous les Suisses sont égaux devant la loi et de cesser d'écarter de cette égalité la moitié des « Suisses ».

Le principe même du suffrage féminin est aujourd'hui devenu évident. Son introduction en Suisse n'est qu'une question de temps. C'est ainsi que l'on entend s'exprimer chaque jour de nombreuses personnes dans le public.

Cependant, la réalisation de ce principe évident ne viendra pas toute seule. Même s'il s'agit d'une question de temps, elle ne doit pas être abandonnée à « laisser aller, laisser faire ». Comme pour toutes les questions il faut, en démocratie, la participation de tout le peuple pour aboutir. Il faut que l'on s'occupe de la question, qu'on l'explique et qu'on la fasse comprendre à la masse des citoyens.

C'est pour ce motif, Mesdames et Messieurs, qu'en collaboration avec l'Association suisse pour le suffrage féminin, nous faisons appel à toutes les femmes et à tous les hommes qui partagent nos idées de justice et d'égalité. Ce qu'il faut aujourd'hui c'est que le **plus grand nombre possible de Suisses et de Suissesses affirment publiquement qu'ils sont partisans de l'égalité politique des femmes.**

Nous vous serions donc reconnaissants si vous vouliez bien signer la déclaration ci-incluse et nous la retourner en nous autorisant à faire connaître au public que vous l'avez signée. Vous déclarerez, par votre signature, que vous estimez nécessaire et équitable que le suffrage féminin soit introduit en Suisse.

Nous ne vous demandons rien de plus. Nous sommes certains que beaucoup de citoyens qui sont encore hésitants aujourd'hui, seraient entraînés à réclamer la suppression de l'infériorité politique de la femme s'ils savaient que vous-même, et d'autres Confédérés très nombreux, appuient cette idée.

Ainsi serait créé un mouvement d'opinion montrant qu'il est inadmissible que la moitié de la population majeure de notre pays reste privée des droits politiques. Cette privation ne peut subsister dans notre démocratie.

En espérant une réponse favorable, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération très distinguée.

Emilio Agostinetti, conseiller national  
Elsie Attenhofer, artiste dramatique  
Denise Berthoud, avocate  
Charles Bettens, député  
Marcel Bindt, préfet  
Roger Bonvin, conseiller national  
Georges Borel, conseiller national  
Walther Brüngli, conseiller national  
Carl-J. Burekhardt, ministre  
Alix Choisy-Necker, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin  
Fernand Cottier, conseiller national  
Sidney de Coulon, conseiller aux Etats  
Eric Descoedres, journaliste  
Gabriel Despland, conseiller aux Etats  
Eugen Dietschi, conseiller national  
Peter Dürrenmatt, journaliste  
Rolf Eberhard, journaliste  
Pierre Etienne, pasteur  
Max Gafner, conseiller d'Etat  
Brenno Galli, conseiller d'Etat  
Fritz Giovanoli, conseiller national  
Alois Grendelmeier, conseiller national  
Jean Gressot, conseiller national  
Général Henri Guisan  
Harald Huber, conseiller national  
Alphons Koechlin, pasteur  
Urs Kury, évêque  
Georges Leuch, ancien juge fédéral

Hedi Leuenberger, présidente du groupe féminin socialiste suisse  
Hermann Leuenberger, conseiller national  
Marie Métrailler, chef d'entreprise artisanale  
Hans Meuli, médecin chef de l'armée  
Riccardo Motta, directeur général de la Banque Nationale Suisse  
Hans Oprecht, conseiller national  
Jean Peitrequin, syndic  
Carl Peter, conseiller d'Etat  
Albert Picot, ancien président du Conseil d'Etat de Genève  
Dora Schlatter, présidente de la Fédération suisse des femmes protestantes  
Kurt Schoch, conseiller aux Etats  
Renée de Sépibus, présidente de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin  
Ida Somazzi, présidente de « La femme et la Démocratie »  
Georg Sprecher, conseiller national  
Arthur Steiner, conseiller national  
Werner Stocker, juge fédéral  
Arthur Stoll, professeur  
Walter Stucki, ministre  
Paul Vallotton, avocat  
Max Weber, conseiller national  
Louise-C. Wenzinger, présidente de l'Union civique des femmes suisses catholiques  
Max Wullschlegler, conseiller d'Etat  
Hans Zbinden, professeur

## Une histoire illustrée du vote des femmes en Angleterre

Les premiers pionniers du suffrage féminin en Angleterre ne réclamaient pas ce droit au nom du progrès de la civilisation, mais afin d'obtenir la restauration de droits anciens. Et ils invoquaient des faits précis prouvant que les femmes ne sont point incapables de s'occuper des affaires publiques : elles peuvent, s'il n'y a pas d'héritier mâle, porter la couronne royale et il fut un temps où les abbesses des grandes communautés religieuses étaient conviées à assister aux premières assemblées du Parlement, au Moyen-Age.

D'autre part, on possède des pièces historiques prouvant que les femmes, grands propriétaires fonciers, avaient leur mot à dire dans l'élection des représentants du peuple.

En 1733 nous dit-on, à une élection de sacristain, le candidat recueillit 174 suffrages masculins et 22 suffrages féminins. Tandis que la candidate recueillit 169 suffrages masculins et 40 suffrages féminins, elle fut donc élue, ceci provoqua la protestation de son ad-

versaire qui alléguait que les votes féminins devaient être annulés, et un débat juridique sur ce point fut ouvert qui d'ailleurs ne trancha pas la question.

Des théoriciens exposèrent leurs vues au cours du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage de William Thomson, paru en 1825, ouvre vraiment le débat, c'est la naissance du mouvement suffragiste, quoiqu'il n'eût pas de notoriété. Les arguments que Mme Pankhurst développa cent ans plus tard sont déjà soutenus par Thomson.

Mais ce qui alluma le conflit fut la réforme législative de 1832 où il était stipulé que, dans les nouveaux arrondissements électoraux, qui remplaçaient les anciens, les femmes n'auraient pas de droit de vote. C'était affirmer légalement que le doute ne subsisterait plus sur ce point. Il y eut même un député, Hunt, qui présenta au Parlement, en 1832, une pétition demandant que toute femme célibataire en possession des moyens fi-

On la voit, menue et agile, il y a quelques années encore, prendre sa place dans les nombreux comités dont elle faisait partie. Vivement, elle participait à la discussion, elle était au courant de tant de choses dans les questions féminines. Son avis était toujours sage et juste. Souvent j'ai fait appel à ses lumières quand j'étais présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, elle en connaissait tous les départements, elle qui l'avait fondée, en 1901, avec quelques membres de l'Union des femmes de Lausanne, de Genève, de Berne et de Zurich. Elle l'a aimée, son Alliance, dont elle fut la première secrétaire puis la vice-présidente. Elle suivait, tous les travaux de ses commissions, faisant partie elle-même de la commissions d'éducation nationale et de la commission d'hygiène. N'était-elle pas justement qualifiée pour cette dernière, elle qui avait fait ses études de garde-malades à la Source et qui avait pratiqué plusieurs années ?

Avec son amie Emma Pieczynska, elle organisa les tâches immédiates de notre grande fédération de sociétés féminines et sa mission future, la mission permanente des femmes dans le monde. Ensemble elles ont lutté pour le féminisme et elles sont mortes toutes deux sans voir la réalisation de leur rêve ! Mais leur exemple survit et sera suivi par celles qui luttent encore et poursuivent leur idéal : Deviens ce que tu es.

Elisa Serment avait une grande et belle âme et ne doutait pas qu'un jour les femmes pourraient avoir une âme collective qui dominerait le monde par l'Amour du prochain.

Elle était aimée de tout le monde parce qu'elle ne faisait que du bien autour d'elle. Elle répandait la joie et l'amour dans sa vocation de garde-malade comme dans la vie de tous les jours, lorsqu'une maladie de cœur l'obligea à restreindre ses activités sociales. Aujourd'hui, elle n'est plus, après de longs mois à la clinique Cécil, elle s'est endormie pour toujours, à l'âge de 92 ans. Personne ne l'oubliera et son souvenir nous aidera à poursuivre notre tâche.

Nous apprenons le décès de Mme Emmeline Forel-Forel, l'article nécrologique paraîtra dans le prochain numéro du « Mouvement ».

### Droits de l'Enfant

(suite de la page 1)

Il ne faut pas oublier que la Déclaration de Genève, des Droits de l'Enfant, approuvée par la Société des Nations existe — et n'est pas périmée — depuis 1924 et que ses termes devraient s'imposer, dit le rapport « aux peuples du monde aussi fortement aujourd'hui qu'en 1924 ».

On décida donc de renvoyer le projet de Déclaration des droits de l'enfant à la Commission sociale, qui avait rédigé le texte, et qui s'occupe spécialement, comme son nom l'indique, des questions sociales et par conséquent familiales.

Trouvera-t-on des formules plus satisfaisantes ? auxquelles puissent se rallier la majorité des Etats ? Espérons-le.

## Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats  
Diplômes de commerce et de langues  
Classes préparatoires  
des 10 ans

nanciers requis d'un électeur, jouisse du droit de vote.

Nous ne voulons pas déflorer, en le résumant, le récit si vivant et coloré de Roger Fulford, contant l'histoire du vote des femmes britanniques. Rien de compassé ou de didactique, mais bien plutôt les séquences d'un film qui ont des titres percutants : « Cette folie perverse et dangereuse, les droits féminins » — « Une question provocante à Churchill » — « La guerre est déclarée aux femmes », etc.

Dans son introduction, l'auteur énumère toutes les sources auxquelles il a puisé, et ceci constitue un répertoire fort précieux pour ceux qui étudient la question. Enfin, un index des personnalités citées, accompagné de dates et de brèves notes, rendra des services fort appréciables. Toutes celles qui lisent l'anglais ne regretteront pas d'avoir acquis ce livre plein de substance.

Roger Fulford — *Votes for Women* — Faber and Faber LTD, Russel Square 22, Londres.

## Elisa Serment



Mlle Serment fut la première femme élue membre du conseil de paroisse de l'Eglise libre de Lausanne, en 1925 ; elle eut l'honneur de commencer, en 1913 la série des conférences académiques, elle parla du Conseil international des femmes dont elle suivait les travaux avec intérêt.

Elle organisa les Journées éducatives de Lausanne, elle fut membre du comité du « Mouvement féministe ». Elle s'occupa beaucoup de la Ligue sociale d'acheteurs, elle fit partie de la Ligue vaudoise contre la tuberculose où elle travailla avec la doctoresse Charlotte Olivier. Toutes deux furent membres de l'Union des femmes de Lausanne.

C'est aussi au nom de ce comité que je rends hommage à Elisa Serment. Elle fut un exemple de bonté, d'amour et de charité.

Adrienne Jeannot,  
présidente de l'Union des femmes de Lausanne.

## DE-CI, DE-LÀ

Mlle Hélène Hauri a été nommée directrice de la « Realschule » des jeunes filles à Bâle.

La romancière et poétesse grisonne bien connue, Tina Truog-Saluz, est décédée à l'âge de 75 ans.

## Protestation contre les armes atomiques

En avril a siégé, à Lausanne, le Comité international permanent des mères qui a voté un certain nombre de résolutions demandant la cessation des essais nucléaires, la réduction des armements, l'étude au Conseil économique et social des Nations Unies des problèmes que pose le changement d'une économie de guerre à une économie de paix.

A Genève, une réception offerte à l'Hôtel Richemond, le 9 avril, permit aux Genevoises de faire connaissance de la Secrétaire du comité, Mme Dora Russel, et de quelques autres membres, et d'apprendre le sujet des séances de Lausanne.

Qui ne serait convaincu de la nécessité de cesser les expériences d'armes atomiques ? Toutefois, le Comité permanent des mères cherche à obtenir cette interdiction en attendant l'accord des Etats sur les problèmes qui les divisent. Nous croyons, pour notre part, que les mères du monde entier, si elles veulent voir aboutir leur supplication, devraient s'atteler immédiatement à proposer des solutions pratiques aux conflits et assurer la sécurité des peuples. Ces démarches politiques et pacifiques doivent être simultanées, sans quoi, on clame dans le désert.

UNE SALLE  
DE BAINS  
1 m<sup>2</sup>

GRASSET  
B. PETZOLD

17, SERVETTE  
Tél. 33 80 30

